

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2412)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL39

présenté par
M. Da Silva, rapporteur

ARTICLE 2

Après l'alinéa 22, compléter le IV par un alinéa ainsi rédigé :

« Dans l'ensemble des dispositions législatives en vigueur, les références à la région Centre sont remplacées par les références à la région Centre-Val de Loire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Insertion d'une clé de lecture, visant à remplacer dans l'ensemble des textes législatifs en vigueur le nom de la région Centre par sa nouvelle appellation de Centre-Val de Loire.